

## Conditions Générales de Vente – Transfert Vidéo 83 (TV83)

Conclues entre :

TV83 – Lelièvre Stéphane – 21 avenue Jean Jaurès 83320 Carqueiranne et son client ci-après dénommé « le client ». Auto entreprise immatriculée sous le n° Siret 524 130 762 00015.

Les présentes conditions générales de vente régissent toutes les relations commerciales entre TV83 et son client.

### Art 1 – Objet

TV83 propose des services de numérisation de vidéos, la réalisation et le montage de vidéos privées ou commerciales, ainsi que la conception de sites web promotionnels.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière du client à ces conditions générales de vente de prestations de services.

TV83 se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de vente.

### Art 2 – Nature des obligations

Pour l'accomplissement des prestations prévues à l'article 1, TV83 s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation n'est de convention expresse que pure obligation de moyen.

### Art 3 – Devis et commandes

Pour chaque demande, TV83 établit un devis gratuit sans aucun engagement du client, contenant le détail de la prestation à effectuer. Cette proposition de prix est établie en 2 exemplaires : un pour TV83 l'autre pour le client. Ce devis vaut de bon de commande quand le client le retourne dûment accepté, daté, signé en portant la mention « Bon pour accord » à TV83.

Si le devis est transmis par mail, il devient bon de commande quand le client envoie à TV83 un mail d'accord concernant l'acceptation du devis.

Un acompte de 30% pourra être demandé à la signature du devis pour les prestations qui demandent des prises de vue et du montage vidéo.

### Art 4 – Validité d'une commande

La commande d'une prestation est définitivement validée par TV83 quand celui-ci dispose :

- Du devis dûment accepté par le client ;
- Le cas échéant, de l'acompte demandé ;
- Les éléments nécessaires à la réalisation des travaux qu'ils soient fournis par le client ou établis par TV83.

### Art 5 – Annulation d'une commande

Qu'elle qu'en soit la cause, si le client annule une commande qui n'est pas en cours de réalisation, il ne lui sera facturé aucun frais (sauf frais de retour si TV83 était déjà en possession des éléments pour débiter la prestation).

Cependant, si un acompte a été versé, il ne sera pas restitué.

Qu'elle qu'en soit la cause, si le client annule une commande en cours de réalisation, le client doit payer la totalité de la prestation commandée. Chaque annulation de commande doit se faire auprès de TV83 par écrit ou par message électronique.

## Art 6 – Tarifs

Les prix des différentes prestations de services sont exprimés en euros et calculés TTC. TV83 s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## Art 7 – Facturation et modalités de règlement

A chaque fin de prestation, TV83 établit une facture qui est remise au client dès le travail réalisé. Sauf mention contraire sur le devis préalablement établi, le règlement des prestations se fait au comptant à la réception de la facture. Le règlement des acomptes et des factures s'effectue :

- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Stéphane Lelièvre ;
- Soit par virement bancaire ;
- Soit par Paypal.

## Art 8 – Restitution des travaux

Les travaux finalisés ne seront restitués qu'à réception du règlement, soit en mains propres, soit par envoi postal. TV83 décline toute responsabilité en cas de perte du colis par les services de la Poste.

## Art 9 – Force majeure

La responsabilité de TV83 ne pourra être mise en cause si la non exécution ou le retard d'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend, de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

## Art 10 – Disponibilité

TV83 effectue ses prestations selon ses disponibilités et celles du client. Dans le cas où le client serait indisponible pour une prestation sur site, il convient au client de prévenir 48 heures à l'avance.

## Art 11 – Confidentialité et propriété des résultats

TV83 s'engage à conserver strictement confidentiels les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation. Chaque client dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données qui le concerne. Vous pouvez exercer ce droit en prenant contact directement avec TV83. De convention expresse, les résultats de la prestation sont en la pleine maîtrise du client à compter du paiement intégral et le client peut en disposer comme il l'entend.

TV83 s'interdit d'utiliser les travaux de quelque manière que ce soit sauf avec l'accord préalable du client.

## Art 12 – Référencement

TV83 se réserve le droit d'inscrire les travaux au nombre de ses références, dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale et de publicité sauf mention contraire du client notifiée par écrit.

### Art 13 – Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Si un litige est susceptible de s'élever entre les parties à propos de l'exécution ou le règlement d'une prestation , il sera jugé devant la juridiction compétente à défaut d'une résolution à l'amiable.